

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2014.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU ANNUEL D'OPERATION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 108) (11)	109 000 000,00				109 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	11 229 608,00				11 229 608,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)	1 000 000,00				1 000 000,00
Total des recettes d'équipement		141 229 608,00				141 229 608,00
10	LOCATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 106B)	10 000 000,00				10 000 000,00
106B	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS			62 018 797,49	62 018 797,49	62 018 797,49
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
14	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIASON - AFFECTATION (BAL, RÉGIE) (7)					
24	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES			625 834,00	625 834,00	625 834,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (11)					
024	PROFIT DES CÉSSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 000 000,00		62 644 631,49	62 644 631,49	72 644 631,49
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	14 720 000,00		1 000 000,00	2 000 000,00	16 720 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		163 949 608,00		64 644 631,49	64 644 631,49	230 614 239,49
027	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	21 000 000,00		20 984 120,07	20 984 120,07	35 964 120,07
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	83 100 000,00		2 200 000,00	2 200 000,00	87 300 000,00
047	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	1 500 000,00		350 000,00	350 000,00	1 850 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		123 600 000,00		23 534 120,07	23 534 120,07	147 134 120,07
TOTAL		289 549 608,00		88 198 751,56	88 198 751,56	377 748 359,56
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						377 748 359,56

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	64 166 264,07
---	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 1649.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 106B n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) À servir uniquement lorsque le département effectue une location installée en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A3).

(9) DP 023 = PS 021 ; DR 040 = RP 042 ; RI 040 = DP 042 ; DR 041 = PS 041.

(10) Solde de l'opération DP 023 + CP 042 - RP 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DR 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.